

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 50

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271000>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

VAUD

MOTION (Blanche Merz)

au Conseil d'Etat vaudois, concernant la régulation des naissances dans le cadre de la protection de la famille, et en particulier la lutte contre l'avortement

En 1962, dans le rapport de minorité d'un recours en grâce, nous avons ici même exprimé le vœu qu'avant la fin de cette législature, une solution soit recherchée dans la question des avortements et de la régulation des naissances.

Ces problèmes préoccupent, depuis longtemps, notre Service cantonal de la santé publique; dans ses tiroirs, depuis plusieurs années, de volumineux dossiers parlent d'un futur qui a heureusement déjà commencé. Dans divers milieux, on a cherché à alerter l'opinion publique; on éprouvait cependant encore quelque crainte à en parler ouvertement. Il apparaît toutefois que subitement, chez nous, aussi bien dans les milieux ecclésiastiques et médicaux que dans les associations travaillant en faveur de la protection de la famille, on assiste à une prise de conscience de ce problème resté jusqu'ici irrésolu.

Les jeunes qui veulent se marier et fonder une famille ne savent souvent pas à quelle instance s'adresser et si leurs problèmes sont du ressort médical, religieux, économique ou social. Les nombreuses institutions existantes travaillent en ordre dispersé; nul doute que leurs efforts seraient plus efficaces s'ils étaient groupés dans des centres que l'on appelle à l'étranger « planning familial ».

Sur le plan pratique, la présente motion a pour objet de demander au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer quelques centres d'information familiale dans deux ou trois villes vaudoises (par exemple: Yverdon, Vevey-Montreux, Payerne, etc.) en plus de Lausanne, où un centre-pilote remarquable fonctionne déjà à la Maternité et qui mériterait d'être soutenu et développé. D'autres initiatives louables ont été prises, mais faute de moyens et de cohésion, sont encore insuffisantes. Un médecin responsable assumerait la direction de chacun de ces centres; il pourrait être secondé, selon les besoins, par des collaborateurs, tels que psychologues, ecclésiastiques, sociologues, juristes, assistantes sociales, etc.

Tout couple ou personne célibataire pourrait solliciter des conseils, mais d'embellie permettez-vous d'éviter, dans ce domaine, toute tendance pouvant être interprétée comme une facilité qui puisse conduire à un relâchement des mœurs. Partant du respect dû à la femme, cherchons plutôt à revaloriser l'amour dont on fait bon marché trop souvent. On peut reconnaître sans hypocrisie que les manifestations de l'amour humain sont un facteur d'équilibre et que la mission des époux n'est pas seulement la procréation.

Aujourd'hui, toutes les confessions admettent, dans certains cas définis, la régulation des naissances. Elles diffèrent, par contre, sur le choix des moyens propres à assurer cette régulation. Certes, la solution idéale n'a pas encore été trouvée! Mais chacun pourra adopter, selon son optique, les méthodes qu'il estime appropriées.

La notion de planification devient alors une technique. Si la solution d'un espacement consenti des naissances n'est pas offerte et enseignée, ce sont les plus mauvais moyens contraceptifs qui seront utilisés ou bien on aura recours à l'avortement provoqué. Inutile de décrire ici la somme d'anxiété que provoque une grossesse non souhaitée ou le gouffre de désespoir dans lequel une femme peut être projetée. Face aux trop nombreux cas dramatiques (estimation en Suisse: 60 000 avortements par année, dont 10 000 seraient légaux), nous ne pouvons aujourd'hui plus nous abandonner à un réflexe de fuite devant une responsabilité réelle.

Le centre d'information familiale (tel que celui créé en 1964, à Genève) proposerait au couple, dans le respect absolu de ses convictions, la méthode la mieux adaptée à leur propre cas, l'amenant à procréer consciemment et à considérer l'avortement sous toutes ses formes comme une solution désastreuse.

Il serait heureux que les éducateurs repensent les programmes scolaires au chapitre de la reproduction de l'espèce humaine. On n'accorde pas assez d'importance à ce qui concerne la transmission de la vie, la rencontre entre la créature et la création et la responsabilité de chacun dans ce domaine.

L'adolescent y prêterait oreille autant qu'à la grammaire!

L'activité de ces centres d'information familiale sur territoire vaudois ne pourra pas être comparée aux centres déjà existants dans les cinquante-neuf pays du monde; nous n'avons pas les mêmes buts à atteindre et n'avons pas nécessairement les mêmes conceptions de la vie — même pas à l'intérieur de notre petit pays.

Aussi devons-nous, pour notre canton, puiser en nous-mêmes les solutions qui pourrout au mieux être adaptées aux exigences des temps actuels — avec un sens de la mesure.

Spécifions qu'il ne s'agit là ni d'une question de « limitation » des naissances, ni de « contrôle ». La question est individuelle, ainsi que l'a très justement relevé hier un de nos distingués conseillers d'Etat — l'Etat ne doit nullement s'immiscer dans la vie privée des individus.

L'Etat de Vaud, appelé à prendre une décision dans ce domaine, serait sollicité à accorder les subventions nécessaires à la bonne marche de ces centres. Le médecin cantonal pourrait exercer un contrôle général en ce qui concerne les questions médicales et jouer un rôle de coordinateur entre les différents centres.

Donner le maximum de sécurité à la femme, c'est libérer celle-ci d'une angoisse constante et lui donner la possibilité d'espacer les naissances dans l'intérêt de sa famille et de la sienne propre. Mais c'est aussi créer un équilibre d'ensemble: physique, mental et social. C'est permettre à l'homme et à la femme d'entrer en résonance harmonieuse avec son propre fond, si nécessaire à l'épanouissement de sa personnalité.

Je demande le renvoi de la présente motion à une commission.

DANS L'ADMINISTRATION CANTONALE

Le travail à mi-temps

Répondant à une question de Mme E. Carrard, députée de Lausanne, sur les postes de travail à mi-temps dans l'administration cantonale, le Conseil d'Etat se déclare favorable au système de postes à mi-temps et y recourt sous différentes formes: à la journée, à la demi-journée, à l'heure ou à raison d'un certain pour cent compté sur un temps d'occupation complet.

Soixante-deux personnes (sous-secrétaires, employées de secrétariat, employées de bureau) travaillent à 50% ou entre 50 et 70% ou à l'heure. Dans les établissements hospitaliers, un grand nombre de personnes travaillent un certain nombre de jours par mois. Dans le corps enseignant secondaire, l'emploi à mi-temps ne présente pas d'inconvénients et rend de grands services. Il en est de même pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Allocations familiales

Le Conseil d'Etat vaudois s'est mis à la réforme du système actuel des allocations familiales; il a constitué une commission extra-parlementaire de vingt-cinq membres où figurent Mme Yvonne Bastardot, fermière et mère de famille à Colombier s/Morges, et Mme Berthe Chex, présidente de l'Union des femmes de Lavaux, à Lausanne.

C'est un choix excellent, mais deux femmes, deux mères de famille sur vingt-cinq membres, ce n'est pas beaucoup...

La lessive de guerre

Traditionnellement, M. G. Duboux-Fonjallaz, a rassemblé, au Carillon, à la mi-janvier, ses collaboratrices de la lessive de guerre pour leur rendre compte du travail de l'année et les remercier. Pour de nombreux Suisses franchissant les mers pour faire leur école de recrues, la Lessive de guerre est l'image même de la patrie.

Mme Duboux-Fonjallaz a pu annoncer, le 13 janvier, que la Lessive de guerre, qui est cinquantenaire, s'est occupée, l'an passé, de 106 soldats; elle a reçu et réexpédié 598 sacs de linge, lavé 7098 pièces et en a remplacé 400. Deux nouvelles collaboratrices se sont inscrites, plusieurs ont fêté leurs 25 ans d'activité dévouée. Mme Zahnd est toujours fidèle et dévouée à la tâche. Des remerciements ont été adressés aux précieux donateurs.

S. B.

Des prix d'instruction civique pour les collégiens

A la suite d'une motion présentée par Mlle Gisèle Mermod, députée communale socialiste, la municipalité de Lausanne propose d'attribuer, chaque année, un certain nombre de prix d'instruction civique de 20 fr. chacun, à des élèves sortant de la dernière année primaire, sur proposition des maîtres.

Dans chacun des collèges secondaires lausannois seront décernés, chaque année, à deux élèves, fille ou garçon, sortant de la dernière classe, des prix de 20 fr. pour récompenser les connaissances civiques et l'intérêt pour la chose publique. Ces prix seront décernés pour la première fois à la fin de l'année scolaire 1964-1965.

Une belle expérience sociale:

L'assurance-maladie des "plus de 60 ans"

Une expérience est tentée depuis le début de cette année: la Caisse cantonale vaudoise de compensation (Clarens) et la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales, sous les auspices de l'Union des communes vaudoises, ont mis sur pied un contrat collectif avec la SVM, en vue d'assurer les personnes âgées de plus de 60 ans, qui n'auraient plus la possibilité de s'assurer.

Les agences communales AVS fonctionnent comme centres de renseignements et d'inscriptions, et établissent les dossiers. Les conditions d'assurance sont extrêmement avantageuses, les primes mensuelles étant fixes, selon le revenu imposable, à 20 fr. (maximum), 10 fr., 5 fr., ou gratuites pour les revenus de 0 à 2 000 fr., compte tenu des subsides de l'Etat, qui couvrent le 50, 75 ou 100 % des primes.

Les assurés, qui s'inscrivent par milliers dans le canton, sont au bénéfice du 90 % des frais médicaux et pharmaceutiques, et du 100 % des frais d'hospitalisation en division commune.

Les anciennes Marcelines

Réunies, le 21 février, à Lausanne, sous la présidence de Mme Sauty-Pérey (Dépens), l'Association des anciennes Marcelines (1080 membres dont 300 honoraires) a entendu un exposé enthousiaste de Mlle M. Badoux, directrice de l'Ecole ménagère rurale, sur la nouvelle école qui sort de terre à Marcelin. Tout sera prévu pour le confort des élèves, du corps enseignant, pour l'enseignement, y compris pour l'enseignement du français, car l'on se plaint généralement de la difficulté qu'ont les jeunes à s'exprimer et à dire clairement ce qu'ils pensent, à l'école comme dans la famille et dans le métier.

Mme Gertrude Girard (La Tour-de-Peilz), membre du comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses, a évoqué la présence de la femme dans la famille, dans la vie professionnelle et dans la vie politique, en mettant en garde contre la confusion soigneusement entretenue entre l'égalité et l'identité entre les sexes.

Berthe Rouffy

A Lausanne, est décédée, le 5 mars, à l'âge de 87 ans, après une longue maladie, Mlle Berthe Rouffy, maîtresse ménagère. Elle a dirigé, de 1922 à 1944, l'Ecole ménagère rurale de l'Ecole d'agriculture de Marcelin s/Morges et, ensuite, pendant trois ans, la classe ménagère intercommunale de Romanel-sur-Morin.

En mai 1922, elle fut nommée maîtresse directrice de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin où, dès septembre 1922, elle dirigea quarante-quatre cours, avec un total de 600 élèves, jusqu'au mois de septembre 1944.

Son influence a été grande sur de nombreuses volées de paysannes à qui elle a appris les goûts du travail bien fait et le sérieux de la vie.

Juliette de Crousaz

Depuis plusieurs années condamnée à la retraite, Mlle Juliette de Crousaz est décédée, à Lausanne, le 27 février, à l'âge de 86 ans. Cette Lausannoise de bonne race, excellente musicienne, a enseigné le piano au Conservatoire de Lausanne, de 1909 à 1959, donnant les cours de piano supérieur et de virtuosité. Elle avait présidé l'Association des professeurs du Conservatoire. Elle avait donné de nombreux concerts en Suisse et à l'étranger.

C'était une Lycénienne dévouée; elle avait fondé le Lyceum de Lausanne, en 1913, et l'a présidé de 1937 à 1955; elle avait fait partie du comité du Lyceum Club de Suisse; elle avait créé et longtemps organisé le concours annuel de musique de cette société, qui permet à un artiste de compléter sa formation à l'étranger.

Elle s'était occupée de maintes œuvres d'utilité publique, ainsi que le veut une belle tradition de famille; c'est ainsi que pendant trente-quatre ans, elle avait tenu le répertoire du service policlinique de l'Asile des aveugles de Lausanne. C'était une féministe agissante qui jamais n'a caché son drapeau.

S. B.

VALAIS

Candidature féminine pas acceptée

Lors des élections cantonales des 6 et 7 mars, les féministes de Brigue ont lutté avec énergie pour faire admettre la candidature de Mlle Mathilde de Stockalper, descendante de l'illustre famille, domiciliée à Genève, donc citoyenne à part entière.

Une pluie de papillons est tombée samedi sur le district de Brigue en faveur de cette candidate députée. Malheureusement pour elle, ni les autorités cantonales, ni le préfet du district n'ont pu accéder à ses désirs, les femmes n'étant pas éligibles en Valais.

Mlle de Stockalper et son état-major ont déposé un recours au Tribunal fédéral.

VERBIER

Pour remplacer M. Camille Carron, décédé, c'est une femme, Mme Marthe Carron, qui a été nommée officier d'Etat civil de la commune de Bagne-Verbier.

Ce fait est assez rare pour être signalé.

NEUCHÂTEL

LE LOCLE

Les conseillères

Comme Le Locle, petite cité de 14 716 habitants au 15 décembre 1964, sise aux confins du canton de Neuchâtel fait peu parler d'elle, je ne permets de vous signaler que notre Conseil général compte présentement cinq conseillères générales.

Il s'agit de Mmes Berthe Notz, Hélène Héritier, du Parti socialiste, Josiane Gagnebin, Jeanne-Marie Aeschlimann, représentante du Parti popiste, et Mlle Eugénie Ischy, du Parti progressiste national.

E. I.

Arrêté repoussé

Les électeurs du canton de Neuchâtel ont repoussé par 11 804 non contre 11 170 oui l'arrêté constitutionnel visant à relever les montants à partir desquels les dépenses doivent être obligatoirement soumise au vote populaire. Signalons que le Parti libéral était le seul à s'être opposé à ce projet.

Les dimanches musicaux

Le Lyceum-Club organise encore trois concerts cette saison. Le 21 mars, on entendra MM. Claude Starck, violoncelliste, et Rudolf am Bach, pianiste. June et Georges-Henri Pantillon donneront un récital de piano le 4 avril, tandis que MM. Jean Jaquero, violoniste, et Jörs Eichenberger, pianiste, se produiront le 25 avril.

Ces concerts ont lieu à l'Ecluse 40 et débutent à 17 heures.

GENÈVE

Cinq ans de droit de vote

C'est le 6 mars 1960 que les droits politiques des femmes genevoises ont été reconnus. Pour marquer cet anniversaire et, en même temps, rendre hommage à Mlle Kammacher, présidente du Grand Conseil, l'Association genevoise pour le suffrage féminin avait organisé un dîner. Mlle Kammacher ne put malheureusement pas y faire son exposé sur « la présence des femmes au Grand Conseil » car elle fut retenue à un autre repas officiel.

A l'issue du déjeuner, Mlle Berraz et Mme Mueller, toutes deux députées, prirent la parole et firent un rapide tour d'horizon des droits, des obligations, du travail souvent obscur des députées. Elles relevèrent le mérite de celles qui, déjà très chargées par des obligations privées et professionnelles, font face à tout le travail qui résulte d'un mandat au Grand Conseil.

Mission africaine

La directrice du Bureau des infirmières de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, Mlle Yvonne Hentsch, est partie pour l'Afrique occidentale. Durant sa mission, qui durera six semaines, elle examinera les différents aspects des soins infirmiers: diabétisme, programmes-types et leur extension adaptés aux besoins et aux conditions locales, ainsi que la forme de l'assistance que la Ligue pourra apporter dans ce domaine aux Croix-Rouges africaines.

Rappelons que Mlle Hentsch, née à Genève, assume, depuis juin 1939, la direction du Bureau des infirmières de la Ligue. Elle a déjà accompli des missions auprès de quelque soixante sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouge, en Afrique, en Amérique du Nord et du Sud, en Asie et en Europe.

MANIFESTATIONS

Au Lyceum, 3, promenade du Roy:

Dimanche 21, 16 h. 45, « Au Royaume de Paoulo et l'Opérette avec Arthur Honneger ». Causerie-audition de Anette Faesi-Huguenin, cantatrice, au piano Vivienne Ogay.

Dimanche 28, 16 h. 45 « Deux îles, deux mers ». Clichés en couleurs de Suzy Derainne et Suzanne Huber.

Dimanche 4 avril, 16 h. 45, Concert de musique ancienne par le Trio Meschini, avec Anne Guillermin, clavicéstin, André Meschini, flûte, Eric Court, viole de gambe, et Rita Soguel, soprano.

Concert au Lyceum

Le dimanche 7 mars, une très agréable séance de musique a eu lieu au Lyceum. Yvonne Burren, soprano, accompagnée par Regula Hoch, pianiste, interprétait des chants classiques anglais, des Lieders de Richard Strauss et de Pierre Maurice. Autre artiste à ce concert, Arlette Greloulaud, pianiste.

INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève

Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE: 3, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95

Le séchage du linge n'est plus un problème!

En 2 à 3 minutes: 10 kg. de linge mouillé prêts à repasser. Toute la puissance d'une machine à laver est essorée à la fois! Pour les grosses et petites lessives. Se place aisément n'importe où: évier, baignoire vide ou claie pour baignoire, etc.

Fr. 186.- seulement pour cette essoreuse électrique déjà vendue par dizaines de milliers. Demandez le prospectus gratuit au fabricant:

SATURN S.A., URDORF-ZÜRICH

